

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION N° 16-2023
Cérémonie du 8 Mai -Rue de l'Église – Lundi 8 Mai 2023

Le Maire de la commune de Caumont,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1, L 2212-2 et L2213-1 ;

Considérant qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la circulation pendant la cérémonie de commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 sur la VC 101, rue de l'église (de l'intersection avec la rue des Trois Épinés jusqu'à l'intersection avec la Route de la Cavée), le lundi 8 mai 2023, en raison de la cérémonie de mémoire,

ARRÊTE

Article 1 : Le lundi 8 mai 2023, de 10h30 à 13h00, la circulation sera interdite sur la VC 101, rue de l'église de l'intersection avec la rue des Trois Épinés jusqu'à l'intersection avec la route de La Cavée.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la commune.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies selon la loi en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le commandant de la Gendarmerie de Routot
- Monsieur le commandant du SDIS

Fait à CAUMONT, le 25 avril 2023

Le Maire,
Sylvain BONENFANT

